

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 10 décembre 2018, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question

Fin de la première période de questions.

RÈGLEMENTS

A-2018-60 Règlement 631-40 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-40 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes.

A-2018-61 Règlement 886 décrétant l'acquisition d'immeubles dans le centre-ville et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 4 000 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 886 décrétant l'acquisition d'immeubles dans le centre-ville et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 4 000 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2018-62 Règlement 892 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2019

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 892 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2019.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2018-63 Règlement 893 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 3 105 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 893 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 3 105 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2018-64 Règlement 894 décrétant des travaux de reconstruction partielle avec gainage des rues Le Brodeur et du Parc et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 715 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 894 décrétant des travaux de reconstruction partielle avec gainage des rues Le Brodeur et du Parc et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 715 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2018-521 Adoption – Règlement 888 décrétant l'imposition des taxes foncières, des compensations pour les services, pour l'entretien annuel des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, pour les vidanges de fosses septiques, pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie, pour services municipaux pour les immeubles non imposables et pour le remboursement des prêts FIME pour l'année financière 2019

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 888 décrétant l'imposition des taxes foncières, des compensations pour les services, pour l'entretien annuel des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, pour les vidanges de fosses septiques, pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie, pour services municipaux pour les immeubles non imposables et pour le remboursement des prêts FIME pour l'année financière 2019.

ADOPTÉE.

2018-522 Adoption – Règlement 889 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2019

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 889 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2019.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2018-523 Promesse d'achat-vente – Groupe Solmax Inc.
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'offre de vente à intervenir entre Groupe Solmax Inc. et la Ville de Varennes; telle promesse d'achat-vente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2018-524 Offre de vente – 9361-4048 Québec Inc.
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'offre de vente à intervenir entre 9361 4048 Québec Inc. et la Ville de Varennes; telle offre de vente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2018-525 Offre de vente – Lot 321-2
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'offre de vente à intervenir entre monsieur Alain Hébert et la Ville de Varennes ainsi que tout acte y donnant suite; telle offre de vente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2018-526 Régie intermunicipale de l'eau potable
Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable
Budget 2019**

ATTENDU que le 15 novembre 2018, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable, a adopté son budget pour l'exercice financier 2019 (résolution 18-5063);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil approuve les prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable, montrant une dépense totale de 4 551 890 \$, dont un montant de 1 578 273 \$ est réservé à la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande de retrait d'interdiction de virage à droite sur feu rouge

- Amélioration des connections de transport en commun entre les villes
- Type de développement privilégié pour le projet TOD
- Nom du promoteur pour le projet TOD
- Aménagement futur de la rue Guèvremont
- Problème lié aux véhicules circulant trop rapidement dans les rues résidentielles
- Utilisation du véhicule électrique acquis dans le cadre du projet SAUVÉR
- Détails du règlement de taxation annuelle
- Vente du lot 321-2
- Plaintes relatives au sifflement des trains à proximité de la montée de la Baronnie
- Camionnage de transit constaté sur le chemin de la Baronnie entre la montée de la Baronnie et la Municipalité de Verchères
- Nature de l'équipement installé à proximité de l'intersection de la Montée de la Baronnie et du chemin de la Baronnie

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 17.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA